

mans ; vrais ou faux, ils inquiètent l'opinion publique, et jettent le découragement dans beaucoup d'esprits. Il faut, du reste, que d'importantes projets s'agissent à Barcelonne, pour que l'on ait eu devoir y mander tous les ministres. Aucun journal de Madrid ne donne le mot de cette énigme.

On vient de transmettre au ministre une correspondance fort importante qui a été saisie à Valladolid chez un ancien aide de camp de Zumala-Careguy. L'insurrection devait éclater à Bago de Osma, où l'on aurait proclamé, non plus Charles V, mais son fils, le prince des Asturies, sous le nom de Charles VI, comme futur époux de la reine Isabelle. On aurait convoqué les Cortès par estamentos, afin de rétablir la loi salique et de ne plus reconnaître à la princesse Isabelle le titre de reine qu'en sa qualité d'épouse du roi.

Nous lisons dans *El Castellano*. On remarque un découragement général dans les esprits. Les fonds ont éprouvé une baisse à la Bourse d'aujourd'hui. Il paraît que l'arrangement convenu avec les détenteurs de traites sera formulé en un décret royal qui se signera à Barcelonne.

Voici un article publié, le 20, par le journal *El Tiempo* et qui offre un certain intérêt.

Des bruits circulent sur divers projets de conspiration contre l'ordre de choses. Bien que certains de ces bruits nous paraissent dénués de fondement, on ne saurait mettre en doute qu'à Séville il a été découvert un plan révolutionnaire, par suite duquel plusieurs officiers du régiment d'Aragon ont été arrêtés. Nous n'ajoutons pas foi à la proclamation de l'*estatuto real* à Algésiras, mais la conspiration de Séville prouve que les ennemis de l'état ne s'endorment pas. Le gouvernement doit avoir l'œil sur les conspirateurs de toutes les classes et les châtier rigoureusement. Le premier besoin du pays est de mettre un terme aux soulèvements et aux émeutes sous l'empire desquels nous vivons depuis des années à notre honte et au scandale de l'Europe. Le gouvernement fera bien d'envoyer aux autorités de Séville les ordres les plus sévères, il convient d'user d'une salutaire énergie. La lettre de Séville, du 15, qui parle de cette conspiration sans entrer dans des détails, prétend que la conspiration était très-vaste.

Nouvelles de France.

Paris, 26 juin.

La chambre des députés a adopté trois projets de chemins de fer dans la séance d'hier : celui de Paris à Lyon, celui de Tours à Nantes et celui de Paris à Rennes. La discussion générale sur la ligne de Paris à la frontière belge a même été ouverte et fermée dans cette séance. Le lendemain, la chambre a abordé la discussion des articles, qui elle-même ne sera pas longue, vu que la commission de la chambre s'est mise d'accord avec le gouvernement. Celui-ci serait autorisé à exécuter tous les travaux, y compris la pose des rails ; mais la question de l'exploitation, soit par l'état, soit par une compagnie fermière ou financière, serait réservée. Rien n'était encore décidé au départ du courrier, quant à la ligne qui se dirige vers la frontière belge, mais celle qui va sur Calais, Dunkerque et Boulogne avait été votée.

On lit dans le *Message* :

M. le prince de Joinville, commandant une division navale dans la Méditerranée, est parti de Toulon le 23, à bord d'un vaisseau de son pavillon, et que commande M. Lapierre, capitaine de vaisseau.

Deux des bâtiments de la division avaient quitté Toulon le 22 juin pour la même destination. Les autres vaisseaux et bâtiments à voiles ou à vapeur qui doivent se ranger sous les ordres du prince, quitteront incessamment son pavillon.

L'ensemble de cette division se compose des vaisseaux *le Suffren*, *le Jemmapes* et *le Triton*, de la frégate *Belle-Poule*, de la frégate à vapeur *l'Asmodée*, de la corvette à vapeur *le Pluton*, et des bâtiments à vapeur de rang inférieur *le Phare* et *le Rubis*.

Les ordres donnés pour l'embarquement de troupes expéditionnaires étaient parvenus à Toulon le 21, et cet embarquement a eu lieu le 22 au matin.

L'effectif des troupes s'élevait à un total de 1,200 hommes, comprend une compagnie de génie de l'armée de terre, deux compagnies d'artillerie de la marine et un bataillon d'infanterie de la marine.

On lit dans la *Sentinelle de la Marine* du 23 : La division du contre-amiral de Joinville touchera, dit-on, à Oran, où elle

recevra des instructions du maréchal Bugeaud, avant de continuer sa route pour Tanger.

On lit dans le *Moniteur* : Le gouvernement vient d'être officiellement informé et s'empresse de donner avis au commerce que le commandant en chef des forces de S. M. Britannique dans les Indes occidentales a déclaré, par ordre de la reine, le port de St-Jean de Nicaragua en état de blocus.

La notification en a été faite au consul général de France à Guatemala le 11 mars dernier.

On écrit de Pontivy, 18 juin :

Hier, de graves désordres ont eu lieu dans notre ville. Il s'agissait de mettre à exécution un nouveau tarif augmentant certains droits et en créant de nouveaux ; il soumettait notamment les bestiaux à un droit de place. Le maire, accompagné d'un détachement d'infanterie et des autres autorités municipales, vit son pouvoir méconnu. L'irritation fut bientôt à son comble et fit explosion contre ceux qui s'efforçaient de la calmer ; ils furent frappés et insultés à diverses reprises. Quelques arrestations ayant été opérées, une foule d'hommes et surtout de femmes se ruèrent sur les soldats pour leur arracher ceux qu'ils conduisaient en prison, et ils eurent beaucoup de peine à en venir à leurs fins.

Cependant de fortes patrouilles de cavalerie parvinrent à rétablir la circulation et à disperser les groupes.

On lit dans le *Moniteur* : Plusieurs journaux parlent ce matin d'arrestations qui ont eu lieu, voici les faits :

Depuis quelques jours, des sapeurs du génie de la chefferie d'Issy étaient l'objet de pratiques réitérées, de la part de deux individus qui cherchaient à les embaucher, soit en leur parlant des projets du parti carliste et en leur annonçant des tentatives qui devaient avoir lieu, soit en leur montrant et voulant leur distribuer des brochures, des lettres autographiées, et des médailles à l'effigie du duc de Bordeaux.

Ces militaires, donnant dans cette circonstance une nouvelle preuve de leur fidélité au drapeau et de leur attachement à leurs devoirs, firent connaître ces menées à leurs officiers, qui, à leur tour, en instruisirent leurs supérieurs.

Par suite de ces renseignements et d'une surveillance établie pendant plusieurs jours, les nommés Moutain, ancien condamné politique dans l'affaire de la rue des Prouvaires, et Gauchard-Desmares, homme de lettres, ont été arrêtés, ainsi que M. de Lespinois, ancien sous-préfet de la restauration et directeur de l'association de Saint-Louis.

Par suite des renseignements fournis par l'instruction préliminaire, des perquisitions ont été opérées, en vertu de mandats judiciaires, chez M. le prince de Montmorency-Robecq et chez M. le duc d'Escars. Diverses pièces, et une fabrique de bustes et de médaillons représentant le duc de Bordeaux, ont été saisies. La justice instruit sur cette affaire.

M. l'archevêque de Bordeaux, dans son mémoire sur la liberté de l'enseignement, publié tout récemment par l'*Univers*, se plaint que le *Journal des Débats* accuse le clergé de n'être point assez dévoué à la dynastie et aux institutions de 1830. Il déclare en même temps que le clergé ne veut être entre les mains de personne un instrument de politique. Voici entr'autres ce que le *Journal des Débats* répond à cela :

Nous connaissons la modération de M. l'archevêque de Bordeaux, et nous sommes convaincus de la bonne foi de ses intentions. Il est, nous le croyons, en dehors de la politique, et étranger à la politique, comme il avait fait pendant les dix premières années de la monarchie de juillet. Mais nous n'en sommes pas là, et les organes non dévoués du clergé l'ont conduit beaucoup plus loin que le clergé, sans doute, ne le voulait.

Le clergé a voulu, et veut être un parti : qu'il le soit ! La société avisera aux moyens de se défendre. En prenant cette voie périlleuse, le clergé risque beaucoup ; mais il a aussi de grands avantages comme parti : il est plus discipliné, plus enrégimenté que ne le sont ordinairement les partis ; il est à la fois une armée et un parti, c'est pour les pouvoirs de l'état un nouveau motif de veiller aux conséquences de la résolution qu'a prise le clergé.

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 27 juin.

Le sénat s'est réuni avant-hier. Il a reçu communication des nombreux projets de loi adoptés dernièrement par la chambre des représentants et nommé les commissions chargées de les examiner.

Les projets de loi relatifs aux droits différentiels et aux tabacs ont été renvoyés à la commission permanente d'agriculture,

d'industrie et de commerce, laquelle est composée de MM. comte Biolley, Cassiers, Claes-de Cock, Daminet, Dumon-Dumortier, baron Bellafaille et Bonné-Maes.

M. le ministre des finances a prié le sénat d'inviter la commission à s'occuper sans délai de l'examen du projet de loi sur les tabacs, parce qu'il est à sa connaissance que des importations considérables sont attendues et échapperaient aux nouveaux droits si la loi n'était promulguée très-promptement.

Les projets de loi relatifs : 1° au crédit de 4,000 fr. pour *British-Queen* ; 2° au crédit de 150,000 fr. pour les affaires étrangères ; 3° à la réduction des frais du jury d'examen ; 4° au crédit de 51,000 fr. pour la commission des indemnités ; 5° au crédit pour dépenses arriérées au ministère de la guerre ; 6° au crédit provisoire de 10 millions pour les besoins de l'armée, renvoyés à une commission, composée de MM. le duc d'Ursel, baron de Stassart, comte de Ribeaucourt, d'Hoop et comte Baillet.

Les projets de loi relatifs : 1° à la prorogation des péages chemin de fer ; 2° au crédit pour la route à construire dans la forêt de Hertogenwald ; 3° au crédit pour dépenses arriérées du département des travaux publics ; 4° au crédit pour la continuation des travaux de la Campine, et 5° à l'interprétation l'art. 821 du code civil, sont renvoyés à une commission, composée de MM. le comte d'Hane, de Rouillé, baron de Moquette, Siraut et Hennequin.

Le sénat a reçu, au commencement de sa séance, communication des nominations faites par la chambre des représentants pour le jury d'examen et des candidats choisis par la cour de cassation pour la place vacante par le décès de M. Cruts. Le sénat a décidé qu'il procéderait aujourd'hui aux nominations qu'il est appelé à faire.

A la fin de la séance, M. Claes-de Cock a déposé sur le bureau une pétition de plusieurs négociants en vins d'Anvers, Bruxelles, Gand, Liège et Louvain, qui demandent que le gouvernement réclame à celui des Pays-Bas que les vins français venant de la Belgique par terre et rivière, y soient admis sur le même pied que les vins de France qui arrivent en Belgique par terre et rivière de la Hollande, ou bien que la Belgique renonce en vigueur la loi du 31 mars 1828. Cette pétition est renvoyée à la commission avec demande d'un prompt rapport.

Aux termes d'un arrêté ministériel du 25 juin, le foin reste soumis au droit d'entrée de 37 fr. 50 c. les 1,000 kilogrammes le seigle à celui de 21 fr. 50 c. les 1,000 kilogrammes.

Le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à fr. les 1,000 kil.

Nouvelles de Grèce.

Les nouvelles que nous trouvons dans les journaux grecs bornent à ceci :

Athènes, 10 juin.

Le président du conseil, a soumis au roi une liste portant noms des sénateurs qu'il propose de nommer. Le roi, trouvant que cette nomination n'est pas urgente, s'est réservé de réfléchir mûrement sur les choix qui lui ont été soumis.

Le roi, voulant honorer un témoignage de sa royale bienveillance aux philhellènes M. Ricas et M. Ligon, pour les services que ces honorables diplomates ont rendus au pays, pendant les travaux de l'assemblée nationale, s'est agréé de leur conférer le grand cordon de l'ordre royal du Sauveur. Le *Observateur Grec*, que S. M. ne pouvait accorder une récompense plus justement méritée.

Ainsi que nous l'avions précédemment annoncé, M. Vergier de Hauranne s'est embarqué dimanche pour Constantinople, à bord du paquebot français le *Léonidas*.

La frégate autrichienne la *Bellona*, commandée par le contre-amiral baron Bandiera, a appareillé, lundi matin, pour Chypres, les côtes de Syrie et l'Egypte.

Hier, le brick de guerre russe le *Narcisse*, a mis sous voile pour Syra.

D'autre part la *Gazette d'Autembourg* nous dit qu'elle a reçu des nouvelles d'Athènes, qui vont jusqu'au 10 juin, d'après lesquelles le général Grivas, dont on suspectait la fidélité et qui avait été invité à se rendre dans la capitale pour y justifier sa conduite, n'ayant pas obtempéré à cette invitation, a été déclaré traître à la patrie. Le gouvernement avait envoyé des troupes contre le rebelle ; mais celui-ci s'était mis à la tête de ses partisans, au nombre de soixante-dix, et avait repris la force par la force ; il s'était même fortifié dans un village, où il avait incendié plusieurs maisons ; une brigade de gendarmes et un grand nombre d'hommes du peuple s'étaient

à mettre vos bijoux ? Ouvrez-moi ce tiroir ou ce coffre ; je ne vous en demande pas davantage.

Javotte se pencha vers le cadavre, se rassit près de Tristan, et lui prit la main. — Ecoutez, dit-elle, vous concevez que si ce bracelet vous est nécessaire, je ne tiens pas à une pauvre misère. J'ai de l'amitié pour vous, Berville ; il n'y a rien que je ne fassé pour vous obliger. Mais vous comprenez bien aussi que ma position m'impose des devoirs. Il est possible que, d'un jour à l'autre, j'entre à l'Opéra, dans les chœurs. M. le baron m'a promis d'employer toute son influence. Un ancien préfet, comme lui, a de l'empire sur les ministres, et M. de la Bretonnière, de son côté...

— La Bretonnière ! s'écria Tristan impatient ; et que diantre fait-il ici ? Apparemment qu'il trouve moyen d'être en même temps à Paris et à la campagne. Il ne nous quitte pas là-bas, et je le retrouve chez vous !

— Je vous dis que c'est un ami du baron. C'est un homme fort distingué que M. de la Bretonnière. Il est vrai qu'il a une campagne près de la vôtre, et qu'il va souvent chez une personne que vous connaissez probablement, une marquise, une comtesse, je ne sais plus son nom.

— Est-ce qu'il vous parle d'elle ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Certainement il nous parle d'elle. Il la voit toutes les semaines, pas vrai ? Il a son couvert à sa table ; elle s'appelle Vernage, ou quelque chose comme ça ; on sait ce que c'est, entre nous soit dit, que les voisins et les voisines... Eh bien ! qu'est-ce que vous avez donc ?

— Peste soit du fat ! dit Tristan, prenant la carte de la Bretonnière, et la froissant entre ses doigts. Il faut que je lui dise son fait de ces jours.

— Oh ! oh ! Berville, vous prenez feu, mon cher. La Vernage vous touche, je le vois. Eh bien ! tenez, faisons l'échange. Votre confiance pour mon bracelet.

— Vous l'avez donc, ce bracelet ?

— Vous aimez donc, cette marquise ?

— Ne plaisantez pas. L'avez-vous ?

— Non pas, je ne dis pas cela. Je vous répète que ma position... Belle position ! Vous moquez-vous des gens ! Quand vous irez à l'Opéra, et quand vous serez assise à vingt sous par jour... — Figurante ! s'écria Tristan en colère. Pourquoi me prenez-vous, s'il vous plaît ! Je chanterai dans les chœurs, savez-vous.

— Pas plus que moi ; on vous prêtera un maillot et une toque, et vous irez en procession derrière la princesse Isabelle ; ou bien on vous donnera le dimanche, une petite gratification pour vous enlever un bout d'une poule dans le ballet de la *Sylphide*. Qu'est-ce que vous entendez avec votre position ?

que, pour vous recevoir, j'ai dit que vous étiez mon parent. Je ne sais pas ce que vous ferez de ce bracelet, moi, et il ne vous plaît pas de me le dire. M. le baron ne m'a jamais connue, et moi je ne connais pas M. de Rosoval ; c'est le nom d'une terre que mon père a vendue. J'ai des maîtres, mon cher, j'étudie, et je ne veux rien faire qui compromette mon avenir.

Plus l'entretien se prolongeait, plus Tristan souffrait de la résistance et de l'étrange légèreté de Javotte. Evidemment, le bracelet était là, dans cette chambre peut-être ; mais où le trouver ? Tristan se sentait par moments l'envie de faire comme les voleurs, et d'employer la menace pour parvenir à son but. Un peu de douceur et de patience lui semblait pourtant préférable :

— Ma brave Javotte, dit-il, ne nous fâchons pas, je crois fermement à tout ce que vous me dites. Je ne veux rien plus, en aucune façon, vous compromettre ; chantez à l'Opéra, tant que vous voudrez, dansez même si bon vous semble. Mon intention n'est nullement...

— Danser ! moi qui ai joué Célimène ! oui, mon petit, j'ai joué Célimène à Belleville, avant de partir pour la province ; et mon directeur, M. Poupinel, qui a assisté à la représentation, m'a engagée tout de suite pour les troisième et quatrième représentations. J'ai été ensuite seconde grande première coquette, premier rôle marqué, et forte première chanteuse ; et c'est Bochart, lui-même, qui est ténor léger, qui m'a fait résilier, et Gustave qui est Laruelle, a voyagé avec moi en Auvergne. Nous faisons quatre et cinq cents francs avec la *Tour de Nesle*, et *l'Alphé et Clara* ; nous ne jouions que ces deux pièces-là partout. Si vous croyez que je vais danser !

— Ne nous fâchons pas, ma belle, je vous en conjure.

— Savez-vous que j'ai joué avec Frédéric ! Oui, j'ai joué avec Frédéric, en province, au bénéfice d'un homme de lettres. Il est vrai que je n'avais pas un grand rôle ; je faisais un page dans *Lucrece Borgia* ; mais toujours j'ai joué avec Frédéric.

— Je n'en doute pas, vous ne danserez point, je vous supplie de m'excuser ; mais, ma chère, le temps se passe et vous ne répondez à beaucoup de choses, excepté à ce que je vous demande. Faisons-en, s'il est possible. Dites-moi si voulez-vous me permettre d'aller à l'instant même chez Fossin, d'y prendre un bracelet, une chaîne, une bague, ce que vous aimerez, ce qui pourra vous plaire, de vous l'envoyer ou de vous le rapporter, selon votre fantaisie, en échange de quoi vous m'avez promis de me rendre à moi-même cette bagatelle que je vous demande et à laquelle vous ne tenez pas sans doute ?

— Qui sait ? dit Javotte d'un ton redoublé ; nous autres, nous tenons à peu de chose ; et je suis comme cela, j'aime mes effets.

— Mais ce bracelet ne vaut pas dix louis, et, apparemment, ce n'est pas ce qu'il y a d'écrit dessus qui vous le rend précieux ?

La vanité masculine, d'une part, et la coquetterie féminine, d'autre part, sont deux choses si naturelles et qui retournent toujours si bien leur coin que Tristan n'avait pu s'empêcher de se rapprocher de Javotte, en cette question. Il avait tenté d'abord de se débarrasser de son bras la jolie jeune femme amie et Javotte, la tête penchée sur son éventail, souriait en tout bas, tandis que la moustache du jeune hussard effleurait déjà ses blonds ; le souvenir du passé et l'idée d'un bracelet neuf lui faisaient palpiter le cœur.

— Parlez, Tristan, dit-elle, soyez tout-à-fait franc. Je suis bonne fille ; n'ayez pas peur. Dites-moi où ira mon serpent bien.

— Eh bien ! mon enfant, répondit le jeune homme, je vais tout vous dire, je suis amoureux.

— Est-elle belle ?

— Vous êtes plus jolie ; elle est jalouse, elle veut ce bracelet ; il lui est si précieux, je ne sais comment, que je vois à l'aimer.

— Non, c'est la vérité ; vous étiez, ma chère, et vous êtes encore si jeune, ment gentille, fraîche et coquette, une petite fleur ; vos dents ont l'air de les tombées dans une rose ; vos yeux, votre pied...

— Eh bien ! dit Javotte, soupirant toujours.

— Eh bien ! reprit Tristan, et votre bracelet ?

Javotte se préparait peut-être à répondre de sa voix la plus tendre, mais son ami, allé chez Fossin, lorsqu'elle s'écria tout-à-coup :

— Prenez garde, vous m'égratignez !

La carte de visite de la Bretonnière était encore dans la main de Tristan, le coin du carton corné avait, en effet, touché l'épaule de Javotte. Elle même instant, on frappa doucement à la porte ; la tapisserie se souleva, la Bretonnière lui-même entra dans la chambre.

— Pardieu ! Monsieur, s'écria Tristan, ne pouvant contenir un mot de dépit, vous arrivez comme mars en carême.

— Comme Mars en toute saison, dit la Bretonnière, enchanté de voir le jeune homme.

(La fin d'un roman.)

joint à lui. Quoi qu'il soit, le gouvernement a envoyé, le 20 mai, contre Grivas, une division de trois cents hommes, avec ordre de s'en emparer mort ou vif. Le ministère a aussi lancé plusieurs mandats d'amener.

— On écrit de Rhodes, le 6 juin :

On parlait depuis quelque temps de l'apparition de bateaux suspects dans nos parages. Ces bruits se sont confirmés par l'arrivée d'un patron de barque venant de Macri, qui a été arrêté dans la traversée par un Tricandiri, apparemment grec.

La goëlette de guerre autrichienne l'Elisabetta qui parcourt la côte voisine, pourrait peut-être parvenir à leur donner la chasse; si ces pirates ne se présentent partout sous le titre de marchands et de patrons avec des papiers fort en règle. De cette nature, non seulement ils parviennent à tromper la vigilance des bâtiments qui vont à leur recherche, mais ils se mettent en mesure de connaître le départ des bateaux de la côte et de poursuivre.

Le long espace de temps qui s'est écoulé depuis l'arrestation de Zani et de ses complices, sans qu'une punition exemplaire leur ait été infligée, a enhardi probablement les nombreux pirates à suivre leurs traces. Il faut espérer que la Suverbe, malgré les affaires importantes qui l'occupent, ne manquera pas de donner une définition au procès de ces bandits.

Parlement britannique.

Dans la séance de la chambre des communes, du 24, M. T. Duncombe a communiqué à la chambre un autre fait de violation du secret des lettres à la poste. M. Duncombe a présenté la lettre d'un officier polonais, nommé Stolberg, homme paisible et établi depuis plusieurs années à Somerstown et qui n'a jamais été mêlé à aucune intrigue ni à aucun complot. M. Duncombe a terminé en présentant une motion pour nommer un comité d'enquête sur cette affaire.

Le Sir James Graham combat la motion de M. Duncombe. Si j'ai été élu, dit-il, l'autorité qui m'est conférée comme secrétaire d'état de l'intérieur, par un acte du parlement, qu'on me permette de conformer à la loi, mais ici je ne puis donner les explications qu'on demande, et je dois m'opposer à la motion de M. Duncombe, qui est un acte de désobéissance à la loi.

Après un assez vif débat, la chambre passe à la division. La motion est rejetée par 206 voix contre 162.

Le jour appelé la chambre à se former en comité pour le renouvellement du privilège de la banque, M. Gladstone demande par voie d'amendement l'ajournement à 6 mois. Cet amendement, faiblement appuyé, est rejeté par 205 voix contre 18. La chambre se forme ensuite en comité et s'occupe de la discussion des diverses clauses du bill.

Dans la séance du 25, M. Villiers, a fait sa motion annuelle touchant les lois sur les céréales, à l'égard desquelles il demande le rappel de l'acte fameux de 1842. L'assemblée a été soulevée dans sa proposition par M. Ferrand et le capitaine Berkeley. M. Gladstone, président du bureau de commerce, a combattu la proposition et a déclaré que l'acte de 1842 avait fait dans le monde le sujet de 13 années de débats, que le parlement ne pouvait répéter une semblable discussion tous les ans : il a demandé à la chambre mit quelque stabilité dans ses décisions. Lord Russell regrettait, disait-il, d'être dans une position embarrassante, puisqu'il ne pouvait ni appuyer la motion exclusive de M. Gladstone ni la réfuter de M. Ferrand : il proposerait d'attendre l'abolition des droits demandée pour les blés seulement, et de maintenir ou d'abolir les droits en général.

M. Miles s'est moqué de l'embarras de Lord Russell et a applaudi au discours explicite et ferme du ministre : il a demandé par un amendement le maintien par le parlement des droits sur les blés.

La proposition a été renvoyée au lendemain.

Nouvelles et faits divers.

Les dernières nouvelles de Lisbonne qui nous arrivent par voie d'Angleterre, disent que le commerce des vins en Portugal est dans un état de dépression tel qu'on n'en a éprouvé de pareil depuis d'homme. La pipe de bon vin n'est pas vendable à 25 (0, 60).

Le Times fait mention d'une lettre de Port-au-Prince, datée du 15 mai, suivant laquelle le président Hébert avait brûlé Azimut se trouvait en marche sur la capitale, qui, à cette époque, était occupée par le nouveau président, le général Guerrier.

On écrit de Prague, 20 juin. Nous avons ici depuis trois jours une petite émeute d'ouvriers : tous les imprimeurs de nos manufactures de cotonnettes, au nombre d'environ 3,000, ont, de commun accord, cessé de travailler et brisé les machines de quelques établissements. Ceci occasionne un grand embarras aux fabricants, dans cette saison surtout, car ils se trouvent tous sans ouvriers. Les mesures sont prises pour qu'il ne s'en commise d'autres, et on ne doute pas que le besoin d'ouvrage bientôt les ouvriers à ceder.

Le correspondant de la Gazette d'Augsbourg confirme ce qu'il avait dit dans sa précédente lettre touchant l'achat du port de San Francisco, sur l'Océan pacifique. Il paraît certain que le président Tyler a offert au Mexique de le lui acheter pour cinq millions de dollars (12 millions de francs). Cette proposition doit passer par une grande majorité de Américains, et surtout à ceux du Nord, qui ont une haute importance pour la pêche à la baleine. La Gazette, un moyen détourné d'occuper la population ou tard, entrera dans la grande confédération.

On écrit de Madagascar :

Le lieutenant Molesworth et de sept hommes de son équipage sur la côte de Madagascar, ont été surpris par des pirates sans éprouver d'avaries. Le capitaine, après avoir déchargé son navire, envoya son lieutenant et treize matelots retirer une partie de ton qui avait servi à la manœuvre. Leur physionomie et l'attention des naturels qui arrivèrent dans un grand nombre de canots autour de nos marins, de ces sauvages ont même leurs services et furent admis dans le canot de la Cleopâtre. A l'instant même toutes les pirogues s'approchèrent, et une grêle de flèches tombèrent

sur nos marins sans qu'on pût leur porter secours. Le lieutenant et deux hommes furent tués, cinq reçurent des blessures mortelles, trois hommes seulement ne furent pas atteints.

— On écrit de Presbourg, 14 juin :

Nous avons annoncé que pendant le mois de mai, M. Alexis d'Oross, député du comitat d'Ungvar, a été victime d'un assassinat. Un des auteurs de ce crime, le nommé Paul Kovacs, qui jusqu'au dernier moment était au service de M. d'Oross en qualité de hussard, a été arrêté le 8 de ce mois; un autre nommé Etienne Foronyi, qui avait pris la fuite, a été saisi deux jours plus tard. Le coffre dans lequel les assassins avaient enfermé le cadavre de la victime et qu'ils avaient jeté dans le Danube, a été trouvé près de Bruck et apporté ici.

— On écrit des frontières d'Italie, 14 juin : On ne rencontre plus aucune trace de guerillas dans les états romains. Toutefois quelques arrestations ont eu lieu récemment encore à Rimini, Ferrare et Rome. A Faenza on a trouvé dernièrement trois individus assassinés, et comme ils étaient connus pour être des libéraux, on attribue généralement ce meurtre aux volontaires; ceux-ci, à leur tour, prétendent que ces gens ont péri victimes de leur défection de l'alliance secrète, qui elle-même a prononcé leur jugement.

— Le Mediterraneo de Malte, du 12 juin, publie un mandat de comparution, décerné par le tribunal de la marine autrichienne, contre les barons Attilio et Emilio Bandiera, de Venise, l'un sous-lieutenant de vaisseau, et l'autre sous-lieutenant de frégate. Ils sont sommés de se présenter au tribunal dans l'espace de trois mois pour se justifier des inculpations de désertion et de haute trahison dont il sont accusés comme appartenant à la Jeune-Italie. Dans le cas où ils ne se présenteraient pas, ils seront condamnés comme contumaces.

Les frères Bandiera ont répondu par une lettre datée de Corfou du 19 mai, dans laquelle ils déclarent que leur choix est fait entre la cause de la patrie et celle de l'étranger oppresseur.

— On écrit de Valenciennes : Un essieu de wagon vient de se rompre à Jemmappes; deux essieux de Wagon se sont également rompus, à deux jours de distance, sur la ligne de Lille à Roubaix; ces accidents renouvelés ont attiré l'attention des ingénieurs sur la provenance de ces essieux et la manière dont ils ont été fabriqués. On remarque aujourd'hui qu'il entre dans la fabrication du fer une quantité de débris de vieux fer, que l'on appelle mitraille, qui n'est pas de bonne qualité. Jadis la mitraille se composait de vieux fer épuré; aujourd'hui on commence à y faire entrer des débris de ces fers, fabriqués par les premières forges à l'anglaise établies dans le nord de la France, avec des moyens peu perfectionnés et donnant par conséquent des produits très-inférieurs.

On pense que la cause peut-être est une des causes du bris si répété des essieux de wagon. Comme la vie de nombreux voyageurs se trouve journellement engagée dans cette question, l'autorité n'a pas hésité à réformer tous les essieux de la même provenance que les deux derniers rompus à Roubaix, et l'on va prendre des moyens pour vérifier la qualité des matières premières servant à la fabrication des essieux destinés aux transports sur les chemins de fer français. On ne peut qu'applaudir à tout ce qui peut contribuer à rassurer les voyageurs intimidés par les derniers accidents.

— On vient d'inaugurer la dernière section de la ligne de fer entre Londres et New-Castle. Ce chemin de fer qui se compose de plusieurs lignes et qui est desservi par plusieurs compagnies, a une étendue de 303 milles (486 kilomètres). Le premier convoi qui a parcouru la ligne entière était parti de Londres à 5 heures du matin. Il est arrivé à New-Castle à 2 heures 33 minutes après-midi; le trajet avait été accompli en 9 heures 33 minutes, dont il faudrait déduire une heure pour les arrêts. A ce compte on pourrait en dix-huit heures franchir la distance qui sépare Paris de Marseille, aller de Paris à Strasbourg ou à Lyon et en revenir dans la même journée.

— Il vient d'être créé à Vienne à l'académie des chevaliers, dite Thérésienne, une chaire pour l'histoire de la diplomatie et le droit international. Les cours se feront en langue française.

— Voici sur le terrible incendie qui vient de dévorer la ville de Cluses, quelques détails donnés par le Courrier des Alpes :

On ne peut se faire une juste idée du spectacle horrible que présentait cette ville entière dévorée d'un bout à l'autre par des tourbillons de flammes, et ses malheureux habitants agités par la terreur et l'angoisse, faisant de vains efforts pour s'opposer à la marche envahissante et rapide du terrible élément destructeur, et forcés de chercher leur salut dans la fuite, au milieu de cet épouvantable bouleversement qu'accompagnaient les cris, les pleurs, les accents de la frayeur et du désespoir, et le fracas des toits et des murailles qui s'ébranlaient de toutes parts. Le feu avait commencé sur les onze heures et demie; entre une heure et deux heures du matin, l'incendie avait atteint sa plus effroyable intensité; à 3 heures il avait achevé son œuvre de destruction, et la ville n'était plus qu'un amas de débris et de ruines.

On porte le nombre des maisons détruites à environ 220. Il ne reste debout que l'église, le tabellion, la fabrique d'horlogerie et 10 maisons particulières. On n'a presque point sauvé de mobilier.

La plus grande partie de la population de Cluses est composée d'ouvriers horlogers; toute sa fortune se trouvait dans ses maisons, ses ateliers et ses outils; or, tout cela a été perdu, et c'est cette perte de ses seuls moyens d'existence qui rend le malheur immense. La somme que doit employer un ouvrier horloger à l'achat de ses outils, varie de 400 à 900 livres; en ne prenant que le chiffre de 400, et en ne supposant que de 500 le nombre des ouvriers, on arriverait déjà à la somme énorme de 200,000 livres pour minimum rigoureusement nécessaire qu'il faudrait, afin de procurer à ces infortunés la possibilité de pourvoir à leur subsistance.

— Un orage a causé, du 18 juin, dans le département de Saône et Loire, d'épouvantables ravages. Voici les renseignements que nous a fournis notre correspondant. A Tournay, Fargy et Cortevaix, on évalue la perte aux cinq sixièmes, et à plus de moitié dans les cantons qui ont été le moins maltraités. A Massigny, tout espoir de récolte est anéanti. Dans le Charollais, les récoltes ont été hachées sur le territoire des communes de Suin, Vaudenotte, Lugny, Marcolly-la-Guenerce, Vaudenotte, Changy, etc., etc. En quelques secondes, le sol a été couvert d'une épaisse couche de grêlons, dont les moindres

étaient de la grosseur d'une noix. A Charolles, les jardins ont été ravagés, les toitures endommagées et les carreaux de vitre brisés. C'est à tel point que, pour réparer le dégât, le verre manque dans les magasins.

— On écrit de Hambourg, 18 juin. Hier matin, un steamer britannique amenait le cadavre d'un courrier du cabinet hanoïvien qui, retournant de Londres à Hanovre, s'était coupé la gorge entre notre ville et Stade. Pourquoi? on n'en sait rien, mais apparemment il avait de graves motifs, attendu qu'un mandat d'arrêt l'avait précédé.

— On lit dans la Gazette des Tribunaux :

Un crime horrible et mystérieux préoccupe en ce moment l'arrondissement de Saint-Lô. Zoé Mabile, jeune fille de dix-neuf ans, aussi sage que belle, demeurait comme servante, depuis quelques mois, chez un riche cultivateur de la commune de Moon, Nicolas Delalande.

Cet homme, quoique sur le point de contracter mariage avec une jeune personne de fort bonne famille, avait conçu pour Zoé une passion violente. Plusieurs fois il avait essayé, mais inutilement, de vaincre sa résistance; elle avait opposé des refus constants et avait fini par le menacer de quitter son service. « Si tu me quittes, avait répondu Delalande, il t'arrivera malheur. » Fatale et sinistre prédiction qui ne devait pas tarder à se réaliser! Zoé Mabile n'a ni parent ni famille; c'était un enfant de l'hospice. Il y a trois mois environ, Zoé a cessé tout-à-coup de paraître dans la commune de Moon, et personne n'a connu son départ; ses habits, ses connaissances n'ont point reçu ses adieux; personne n'a vu à partir de ses nouvelles.

Aux questions qui leur étaient adressées, Delalande et sa famille répondaient qu'ils ne savaient où elle était allée, mais qu'elle était libre, et que cela ne regardait personne. Un point cependant restait inexplicable, c'est qu'elle avait laissé tous ses effets chez son maître, et l'on sait combien les domestiques, ceux de la campagne surtout, tiennent à leur coffre, qui compose d'habitude tout leur pécule et toute leur fortune.

Déjà la rumeur publique faisait entendre de sinistres paroles; lorsqu'une circonstance providentielle a permis de découvrir le sort de cette pauvre jeune fille. Enfant de l'hospice, comme nous l'avons dit, elle avait été mise en nourrice chez de pauvres cultivateurs, qui avaient fini par s'attacher à elle et la regarder comme leur enfant; elle avait vécu longtemps chez ses parents adoptifs, et son frère de lait avait conçu pour elle un pur et sincère amour, qu'ils devaient contraindre par un mariage, aussitôt qu'il serait libéré du service militaire.

Son frère de lait vient d'arriver au pays en congé de semestre; sa première visite a été pour sa fiancée; grand a été son étonnement de ne pas la rencontrer; il s'informe, il interroge; l'embarras des réponses, les contradictions des récits qui lui sont faits, jettent un affreux soupçon dans son esprit. L'oncle, le conseiller, l'ami intime de Delalande, a été accusé, il y a onze ans, du meurtre de son oncle; acquitté sur ce chef, il a subi par dix ans de réclusion le vol qui suivit l'assassinat; un douloureux pressentiment lui dit que la disparition de Zoé n'est pas naturelle.

Sur sa plainte, la justice informe. Delalande et Gilles sont arrêtés et mis au secret. Au bout de huit jours, Gilles devient fort furieux; il est transféré à l'hospice des aliénés. Delalande demande à faire des révélations.

« Zoé, dit-il, est morte; elle est tombée évanouie, mon oncle est survenu, qui m'a dit : Ne t'en gêne pas, c'est mon oncle. Alors il lui a serré la gorge, et nous l'avons enterrée encore vivante dans un fossé plein de vase et d'eau. »

Cette déclaration, faite avec un épouvantable sang-froid est-elle l'expression de la vérité? Zoé, sans aucun doute, a péri victime d'un crime; mais par quel moyen? qu'est devenu son cadavre? Aujourd'hui 20 juin, la justice s'est transportée à la commune de Moon, accompagnée de Delalande, soupçonné parrotté; elle a effectué diverses fouilles sur ses indications; toutes ont été infructueuses, et chaque fois que l'inutilité en paraissait évidente, il riait et semblait jeter un ironique défi aux magistrats.

Delalande et Gilles ont à l'époque du crime fait cuire un four. Une telle opération exige un feu ardent pendant trois jours. Auraient-ils consumé le corps de leur victime dans l'horrible fournaise? On se perd en conjectures. Le crime paraît certain, puisqu'il est avoué. Mais comment a-t-il été commis? C'est ce que la suite des investigations, dirigées par un magistrat habile et plein de zèle, ne tardera pas à révéler.

VARIÉTÉS

Un nouveau procédé de locomotion.

Le progrès ne s'exerce pas seulement sur les locomotives aériennes; il y a longtemps qu'il modifie, qu'il transforme les locomotives terrestres. C'est à tel point que la vapeur court le risque d'être détrônée. Elle ne sera plus, dans peu de temps, peut-être, le moteur absolu de ces immenses convois qui traversent nos lignes de chemin de fer. On sait d'ailleurs qu'on a déjà tenté de remplacer la vapeur par l'air comprimé. Un cylindre s'étendrait entre les deux rails, on y laisserait le vide à l'aide de machines qui seraient placées à une certaine distance sur les voies; la pression atmosphérique ferait marcher un piston dans ce long cylindre, lorsque le vide y serait opéré, et le mouvement du piston déterminerait le mouvement du convoi. Il paraît qu'un chemin construit d'après cette méthode est déjà en exercice en Irlande, il était même question d'en établir un en France comme essayé. Mais voici un autre perfectionnement qui mérite certainement la préférence, car il a au moins l'avantage de ne pas exiger la construction de ces immenses cylindres qu'il faudrait placer à demeure sur toute la longueur des chemins de fer.

C'est toujours l'air atmosphérique qui est employé, mais le vide n'est pas le moyen producteur du mouvement, c'est la pression. D'après la nouvelle méthode, on renferme une masse d'air dans un cylindre qui fait partie de la locomotive elle-même. Cet air est comprimé à trois atmosphères; on qui en donne deux pour la force qu'exige la production du mouvement. Au-dessus du cylindre, qui est la pièce la plus inférieure de l'appareil, s'en

